

## XXVe Congrès des néo-hellénistes des universités francophones

### *La constitution disciplinaire des sciences humaines et sociales en Grèce aux XIXe et XXe siècles. Traditions nationales et mouvements transnationaux*

Aix-en-Provence, 12-13-14 octobre 2017

#### *Appel à communications*

Le congrès biennal des néo-hellénistes francophones se tiendra du 12 au 14 octobre 2017, à Aix-en-Provence. Il vise à rassembler des chercheurs dans tous les domaines des SHS.

La question qui sera au cœur de ce XXVe Congrès portera sur le processus de *constitution disciplinaire des sciences humaines et sociales en Grèce*, depuis la création de l'État en 1830, dans une perspective qui nous permettra d'étudier ce phénomène sous sa double dimension, régionale et internationale.

Le processus de constitution disciplinaire des sciences sociales et humaines (SHS) englobe l'émergence et la stabilisation de nouveaux domaines de connaissance, l'unification des modes de traitement d'objets préalablement découpés et l'institutionnalisation de nouvelles pratiques. Il s'agit donc d'un processus touchant à la construction d'aires autonomes de production et de transmission des savoirs. Yves Gringras relève trois aspects principaux dans ce processus : « 1) l'émergence d'une pratique nouvelle ; 2) l'institutionnalisation de cette pratique qui permet sa reproduction et sa diffusion systématique ; et enfin 3) la formation d'une identité sociale [au sein des groupes qui se reconnaissent en tant que spécialistes], qui peut prendre diverses formes. »<sup>1</sup>. Ainsi, la notion de disciplinarisation – dans ses dimensions historique, épistémologique et sociologique – porte sur l'ensemble des conditions qui ont favorisé la stabilisation, l'institutionnalisation et la transmission des savoirs au sein d'une communauté de spécialistes, ou leur diffusion en dehors de la sphère savante.

La disciplinarisation des SHS, en Grèce et en Europe, n'est certes ni linéaire ni unifiée. Elle a lieu dans un univers complexe où, hormis les courants de pensée, interfèrent également des faits historiques, des enjeux d'ordre politique ou idéologique, des systèmes de valeurs... Ainsi, de nos jours, les disciplines instituées en Grèce sont liées directement ou indirectement aux processus de constitution disciplinaire des domaines du savoir en Europe, tout en comportant des spécificités propres à leur développement historique et au contexte dans lequel elles ont émergé.

Les travaux du Congrès seront organisés autour des axes suivants :

#### ***I - L'émergence, l'institutionnalisation, la reproduction et la diffusion des savoirs disciplinaires.***

Les propositions de communication devront mettre en évidence les moyens qui mènent à l'apparition de nouveaux savoirs ou qui visent à la reproduction institutionnelle d'une discipline. Cette approche inclut la constitution de sociétés savantes, la fondation de revues spécialisées, la mise en place de chaires universitaires et de centres consacrés à la recherche, l'émergence de diverses traditions ou écoles, l'organisation d'événements scientifiques, etc. Il sera notamment question d'examiner comment ces phénomènes sont *liés à leur environnement régional, européen ou international*. Dans cette perspective, seront également envisagés la place et le rôle précis des sociétés savantes, des revues, des départements universitaires en tant qu'espaces privilégiés d'élaboration et de reproduction de certaines formes de savoirs. De même, ces « lieux de savoir » pourront être abordés comme espaces de contact, de débat, de collaboration ou de confrontation au sein desquels se cristallisent les frontières disciplinaires, les codes déontologiques, les projets ou les stratégies visant l'institutionnalisation... Il sera également question de se pencher sur le contexte historique et les enjeux politico-idéologiques concrets qui traversent l'émergence de nouvelles disciplines ou sur tout autre facteur propre à favoriser ou à empêcher ce phénomène.

---

<sup>1</sup> Yves Gringras, « L'institutionnalisation de la recherche en milieu universitaire et ses effets », *Sociologie et sociétés*, vol. 23, n° 1 1991, pp. 43-44.

## ***II - Le positionnement de chaque discipline par rapport aux autres domaines du savoir et la mise en place des fondements théoriques de chacune d'entre elles***

Cet axe interroge le transfert de savoirs dans le processus de disciplinarisation et il ouvre sur diverses questions : réception des schémas épistémologiques, outils méthodologiques, accueil du fond même des savoirs qui sont en train de se cristalliser ou qui sont déjà constitués en Europe : par quels canaux passent-ils, comment sont-ils lus, réélaborés et diffusés dans les champs qui sont en train de se constituer ? Quelle importance peut-on accorder aux réseaux qui se tissent, aux contacts qui se développent, ainsi qu'à la mobilité des savants/spécialistes ? Comment se constitue finalement le bagage théorique de chacune des disciplines et quels rapports entretiennent-elles avec les disciplines ou les domaines du savoir qui les ont nourries ? Quelles sont les « spécificités grecques » ou les traditions disciplinaires qui s'établissent dans le pays ? Et plus précisément, est-il possible de distinguer des disciplines constituées à partir des formes de théorisation propres à une tradition grecque ?

## ***III - Les processus de construction de légitimité pour les nouvelles disciplines et pour les groupes qui les encadrent***

Les sociétés savantes, les revues ou les chaires universitaires n'assument pas l'unique rôle d'élaboration et de production des savoirs. Elles se distinguent aussi en tant que lieux privilégiés de construction et de reproduction de la légitimité d'un groupe ou des savoirs de la discipline. Dans cette optique, on pourra questionner les procédures à travers lesquelles émergent des catégories sociales reconnues (archéologues, linguistes, historiens, anthropologues, sociologues, psychologues ...), procédures qui définissent l'existence sociale du groupe, en lui conférant une reconnaissance de la part des autres institutions qui composent la société. Dans cette perspective, il s'agira d'observer les acteurs sociaux du point de vue des réseaux qu'ils développent, des liens qu'ils tissent avec d'autres institutions, et notamment leur rapport avec le champ politique, ou encore les intégrations politico-idéologiques et la place des professionnels des diverses disciplines dans la sphère civile. Par ailleurs, notre réflexion pourra une fois encore porter sur la fondation de nouvelles chaires, sur la refonte de cursus universitaires et sur la mise en place de nouveaux programmes de recherche, afin d'apporter des éclairages sur le processus d'institution d'une nouvelle branche, de légitimation de tel ou tel courant ou d'expression d'une « dissidence », au sein d'une discipline.

## ***IV – La constitution disciplinaire et le domaine des études grecques modernes***

Le congrès accordera une place particulière à ce domaine qui s'est très tôt institutionnalisé en Europe. Apparues au sein de départements de lettres, les chaires de philologie néo-hellénique se sont progressivement transformées en domaine pluridisciplinaire. La linguistique, l'histoire et la philologie ont joué un rôle capital dans le processus d'institution académique des études grecques modernes. Dans le cadre de cette thématique, on envisagera notamment les questions liées au rôle spécifique des études helléniques (histoire, philologie, linguistique) et des hellénistes, dans le processus de constitution du domaine néo-hellénique. Par ailleurs, on pourra s'interroger sur l'importance des conditions socio-politiques dans le processus d'autonomisation de ce domaine et sur les mutations survenues au fil des décennies, ainsi que sur les enjeux politiques et idéologiques qui ont marqué l'émergence de ce domaine du savoir. Enfin, un dernier point qui mérite l'intérêt de ce congrès concerne les éventuels liens de la constitution de certaines disciplines en Grèce avec l'émergence et la consolidation des études néo-helléniques en Europe.

*Les propositions de communication, en français ou en anglais, doivent être présentées dans un texte de 350 à 500 mots (bibliographie non comprise) suivi de 5 mots-clés. Elles seront envoyées sous format doc ou pdf, dans un fichier anonyme, joint à un mail comportant les coordonnées et l'affiliation de l'expéditeur. L'auteur indiquera l'axe dans lequel pourrait s'insérer son intervention. Les propositions seront examinées de façon anonyme par le comité scientifique et une réponse vous sera adressée entre le 1er et le 15 avril 2017.*

*Date limite pour l'envoi des propositions : 28 février 2017*

*Un second appel sera lancé avant le 15 janvier 2017, précisant la couverture des frais des participants, ainsi que les droits d'inscription.*

**Contact :** 25e.congres.neohellenistes@gmail.com

**Langues du colloque :** français ou anglais

**Lieu :** MMSH, 5 Rue Château de l'Horloge, 13090 Aix-en-Provence

**Comité d'organisation :**

Diatsentos Petros

Hatterer Ioanna

Louis Gisèle

Sandrine Pitou

Patricia Zuntow

**Comité scientifique :**

Apostolidis Themis (Aix-Marseille Université)

Anastasiadou Meropi (INALCO)

Avlami Chrysanthi (Université Panteio - Athènes)

Mitsou Marie-Elisabeth (EHESS)

Sintès Pierre (Aix-Marseille Université)

Vassilaki Sophie (INALCO)